



Rétrogradation

Par P23271105

Bonjour,

Je vais essayer d'être la plus claire possible. Je suis employé dans une enseigne de destockage depuis mai 2013.

Je suis également en arrêt maladie depuis février 2021 suite à une maladie. Et mon congés parentale prend fin ce mois ci.

Je suis là « 3ème clé » du magasin depuis le début de mon contrat. C'est à dire que lorsqu'une des 2 responsables est en congés, je remplace l'autre pour ses jours de repos. Au départ on m'a fait signer des avenants à chaque remplacement, et ensuite, c'était devenu automatique et je n'en ai plus signer. Sur mes fiche de paie apparaissent bien « les primes de responsabilités » 7? pour un matin, 12? pour une après-midi ou 18? pour une journée complète.

Au détour d'une discussion avec ma responsable, celle ci m'annonce que ce n'est plus moi qui ai cette place mais qu'on l'a donné à mon collègue.

Ceci est il bien légal ? Car bien que ces remplacements ne soit pas noté dans mon contrat, je peux aisément prouver avec mes fiches de paie que c'est bien moi qui ai cette place depuis le début.

Par avance, merci de la réponse que vous voudrez bien m'apporter.

Cordialement

Par ESP

Bonsoir

Commencez par voir un responsable syndical pour envisager le cas échéant une action aux prud'hommes.